

4 M

Société par actions simplifiée au capital de 2 714 607 euros
Siège social : 5 IMP DES ARCHERS, 66490 ST JEAN PLA DE CORTS
878 869 585 RCS PERPIGNAN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30
septembre 2021**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 17 479,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 479,31 euros
Absorption des pertes antérieures	8 102,64 euros
Solde	9 376,67 euros
A la réserve légale	468,83 euros
Solde	8 907,84 euros

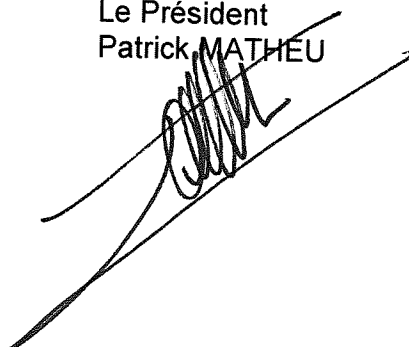
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 907,84 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du second exercice social, il n'y a pas eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 MARS 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick MATHEU



* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 4 M		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092021	Exercice N-1 clos le 30092020					
				1	2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214						
			217	218						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 176	8 166				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244						
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
	Dotations aux amortissements *			254						
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262					
			260							
		Total des charges d'exploitation (II)			264	3 176 8 166				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 176) (8 166)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	22 310					
	Produits exceptionnels (IV)			290		2 714 670				
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300		2 714 607			
			348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 655					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	17 479 (8 103)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 479 314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 655					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	19 134	Déficit col. 2	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
Déficits antérieurs reportables : * 8 103 dont imputés sur le résultat :						360	8 103			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	11 032	Déficit col. 2	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le plan comptable général de 2014 et tiennent compte de l'incidence des nouvelles règles comptables obligatoires à compter du 1^{er} Janvier 2005 relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont valorisées au bilan suivant la méthode du coût historique complet. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

2. Immobilisations financières

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 22 310 euros et un total **charges** de 4 831 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 17 479 euros.

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2021

Total des Charges à payer		3 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN.FACT.NON PARVENUES	3 792	3 792

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

30/09/2021

Total des Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**

	Période	Montants	30/09/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**

	Période	Montants	30/09/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--